

Procès-verbal du Conseil de la municipalité d'Inverness du 26 mai 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité d'Inverness tenue par conférence téléphonique, le mardi 26 mai 2020 à 19 h 00.

Sont présents : M. Richard Marois M. Marc Champagne
 M. Gervais Pellerin M. Jacques Pelchat
 M. Andrew Larochelle M. Mario Turcotte

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formants quorum, sous la présidence de Monsieur Yves Boissonneault, maire.

Assiste également à la séance par conférence téléphonique Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT LE décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT LES décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

R-0100-05-2020 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

1- AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal d'Inverness présents, déclarent avoir reçu l'avis de convocation requis pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à la tenue de la présente séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire présente l'ordre du jour remis aux membres du conseil et aux citoyens au bénéfice de citoyens en réécoute.

- 1- Avis de convocation
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi de contrat pour les travaux chemin Gosford Nord segment 8 et 9
- 4- Demande de remplacement de ponceau en lien avec les travaux du segment 9
- 5- Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif de divers travaux d'infrastructure et de voirie
- 6- Période de questions
- 7- Levée de la séance

R-0101-05-2020 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX CHEMIN GOSFORD NORD SEGMENT 8 ET 9

CONSIDÉRANT la publication de l'appel d'offres sur le SÉAO, la municipalité a reçu six (6) soumissions conformes, à savoir celle d'Excavations Tourigny Inc., Excavation Gagnon et Frères Inc., Constructions De L'amiante Inc., Sintra Inc., Pavage Centre-sud du Québec Inc., Sablière de Warwick Ltée ;

CONSIDÉRANT QU'après étude et analyse des soumissions reçues, il s'avère que Constructions De L'amiante est le plus bas soumissionnaire conforme, tel qu'en fait foi les résultats reproduits ci-dessous :

▪ Excavations Tourigny Inc.	1 682 618,78\$
▪ Excavation Gagnon & Frères Inc.	1 663 367,75\$
▪ Constructions De L'amiante Inc.	1 448 901,50\$
▪ Sintra Inc.	1 988 607,60\$
▪ Pavage Centre-Sud du Québec Inc.	1 950 120,87\$
▪ Sabliere de Warwick Ltée	1 861 134,70\$

R-0102-05-2020 Proposé par le conseiller M. Andrew Larochelle

D'OCTROYER le contrat à Constructions de l'Amiante Inc. pour les travaux du segment 8 et 9 sur le Chemin Gosford Nord au coût de 1 448 901,50\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- DEMANDE DE REMPLACEMENT DE PONCEAU EN LIEN AVEC LES TRAVAUX DU SEGMENT 9

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur sera déjà sur place pour faire les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Gosford Nord à la hauteur du 527, chemin Gosford Nord;

CONSIDÉRANT QUE la mise aux normes des ponceaux en aval situé sur la propriété du 527, chemin Gosford Nord est requise afin d'éviter les potentiels dommages sur le ponceau de la municipalité qui sera remplacer en amont;

R-0103-05-2020 Proposé par le conseiller M. Marc Champagne

Procès-verbal du Conseil de la municipalité d'Inverness du 26 mai 2020

QUE le conseil de la municipalité accepte de défrayer les frais net estimé à 5000\$ pour le remplacement du ponceau situé en aval du ponceau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DE DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE VOIRIE

CONSIDÉRANT les divers travaux sur le chemin Gosford en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut s'assurer que le respect des exigences du devis et de la qualité des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions;

- EXP : 47 981.14\$ taxes incluses
- Englobe : 55 897.86\$ taxes incluses

R-0104-05-2020 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil de la municipalité retienne la soumission des Services EXP inc. pour le respect des exigences du devis et le contrôle qualitatif des matériaux au coût de 47 981.14\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

7- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-0105-05-2020 Proposé par le conseiller M. Gervais Pellerin

QUE la séance soit levée à 19 h 21.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et secrétaire-trésorière